

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2024

Convocation à la réunion faite le 22 novembre 2024

PRESENTS: MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, BOUVET Jean-Yves, CHAIX Philippe, CHARPIN Christian, ,

DIDIER Guy, RAMOS CAMACHO Marie, SAMBUIS Xavier

ABSENTS: Mmes JOSSERAND Clara (pouvoir à Mme RAMOS CAMACHO Marie), DAULIACH Gaëtane

Madame RAMOS CAMACHO Marie a été désignée secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 11 Présents : 09 Votants : 10

N° Délibération	Thème	Délibération	Décision	Vote
Demberation			Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,	
2024-56	Finances locales	Approbation des tarifs des secours sur pistes et transports primaires saison hiver 2024/2025	APPROBATION des tarifs applicables pour la saison d'hiver 2024/2025 comme suit : - Transports sanitaires primaires : - bas de pistes au cabinet médical de la Commune 170 € - bas de pistes au CH de St Jean de Maurienne 249,98 € Pour les transports sanitaires primaires vers un centre hospitalier adapté suite à l'aggravation de l'état de la victime pendant le trajet après régulation centre 15 : - vers le CH de Saint Jean de Maurienne : 249,98 € - vers le CH de Chambéry 506,16€ - vers le CH Médipôle Challes les Eaux : 459,68 € - vers le CH universitaire de Grenoble : 557,81 € - vers le CH d'Albertville : 459,68 € - vers le CH d'Albertville : 459,68 € - Ce tarif s'ajoutera aux tarifs secours sur pistes ci-dessous en cas de transports sanitaires primaires.	10 POUR Votants : 10

			 Secours sur pistes: 1ère catégorie (accompagnement/front de neige) 2ème catégorie (zones rapprochées): 3ème catégorie (zones éloignées, pistes de raquettes et activités conventionnées Snake Gliss et VTT / neige) 4ème catégorie (hors-pistes): 1800 € 4ème catégorie (hors-pistes): 5ème catégorie: frais de secours hors-pistes dans des secteurs éloignés, accessibles ou non gravitairement par remontées mécaniques, caravanes de secours, recherches de nuit, etc donnant lieu à facturation sur la base des coûts horaires suivants (chauffeur compris): Coût/heure pisteur secouriste Coût/heure engin de damage Coût/heure scooter motoneige Coût/heure véhicule 4x4 Evacuation héliportée non médicalisée: 975 € (avec dépose DZ officielle – en cas de manque de neige et/ou impossibilité d'une descente gravitaire en traineau ou par télésiège) 	
2024-57	Finances locales	Approbation des tarifs de transports sanitaires primaires SDIS année 2025	 APPROBATION des tarifs de transports sanitaires primaires effectués par le SDIS à compter du 1^{er} janvier 2025 à hauteur de : 376 €: pour bas de pistes au Centre Hospitalier St Jean de Maurienne 240 € pour bas de pistes au cabinet médical de Saint Sorlin d'Arves 	10 POUR Votants : 10
2024-58	Finances locales	Approbation du tarif SAF secours héliportés et de la convention relative aux secours héliportés du 1 ^{er} décembre 024 au 30 novembre 2025	 APPROBATION des tarifs applicables pour la saison 2024/2025 (du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2025): 76,42 € HT/minute de vol Forfait de 6 minutes facturés à chaque démarrage Si absence de treuil, minoration du tarif / minute de 7,64 € HT pour l'appareil 145 APPROBATION de la convention avec le SAF Hélicoptères AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention avec le SAF Hélicoptères. 	10 POUR Votants : 10
2024-59	Libertés publiques et pouvoirs de police	Convention tripartite entre la SAMSO, la Commune et Mr GABORIAUD Ludovic relative à la pratique de l'activité VTT sur neige sur le domaine skiable	APPROBATION de la convention « Activité VTT sur neige » à intervenir entre Monsieur GABORIAUD Ludovic, la SAMSO et la Commune pour les saisons d'hiver 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027 et notamment les itinéraires empruntés et les moyens de secours mis en œuvre si nécessaires	10 POUR Votants : 10

		AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention.				
2024-60	Libertés publiques et pouvoirs de police	Convention tripartite entre la SAMSO, la Commune et Mr CHARVIN Nicolas relative à la pratique de l'activité VTT sur neige sur le domaine skiable	Mr intervenir entre Monsieur CHARVIN Nicolas, la SAMSO et la Commune à la pour les saisons d'hiver 2024/2025, et 2025/2026 et notamment les			
2024-61	Libertés publiques et pouvoirs de police	Convention tripartite entre la SAMSO, la Commune et Mr BORG Quentin relative à la pratique de l'activité Snake Gliss sur le domaine skiable	APPROBATION de la convention « Snake Gliss» à intervenir entre Monsieur BORG Quentin, la SAMSO et la Commune pour les saisons d'hiver 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027 et notamment les itinéraires empruntés et les moyens de secours mis en œuvre si nécessaires AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention.			
2024-62	Libertés publiques et pouvoirs de police	Avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine skiable « espace piou-piou » avec le syndicat local des moniteurs de ski de Saint Sorlin d'Arves - annexe 1 plan de situation et localisation cadastrale	REFUS d'intégrer la piste située à droite du tapis des remontées mécaniques dans l'espace piou-piou afin d'offrir à toute la clientèle de la station un espace débutant de part et d'autre du tapis des remontées mécaniques comme actuellement APPROBATION de l'avenant 1 et le plan mis à jour délimitant l'espace piou-piou AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer ledit avenant et tous documents s'y référant	10 POUR Votants : 10		
2024-63	Libertés publiques et pouvoirs de police	Convention tripartite entre la Commune, la SAMSO et le ski club Saint Sorlin d'Arves relative à la gestion du stade de compétition	APPROBATION de la convention de gestion du stade de compétition à intervenir entre la Société SAMSO représentée par son Directeur Général, Monsieur Laurent DELEGLISE, le Ski Club de Saint Sorlin d'Arves représenté par sa présidente, Madame Aurélie BALMAIN et la Commune de Saint Sorlin d'Arves, tel que présentée, APPROBATION du règlement intérieur du stade de compétition tel que présenté AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention.	10 POUR Votants : 10		
2024-64	Domaine et Patrimoine	Convention de mise à disposition du Chalet Les Marmottes entre l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie et la Commune	APPROBATION de la convention de mise à disposition des biens à intervenir entre l'EPFL et la Commune AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention et tous documents relatifs à ce dossier.	10 POUR Votants : 10		

2024-65	Domaine et Patrimoine	Bail de location du chalet les Marmottes APPROBATION de la rédaction d'un bail de location du chalet les marmottes entre la SARL CSHM et la Commune pour une durée de 35 mois FIXATION du prix de location à 35000€/an révisable chaque année et payable par 1/12ème mensuellement AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour faire procéder en la rédaction d'un bail de location par l'étude BELLOT-GUYOT et associés à Saint Jean de Maurienne et à signer ledit bail.			
2024-66	Domaine et Patrimoine	Servitude de passage (accès et réseaux) entre la SCI BABKA et la Commune sur parcelle communale cadastrée sous le n°763 section A	APPROBATION de la constitution d'une servitude de passage (accès véhicules) sur la parcelle communale cadastrée sous le n° 763 section A lieu-dit Le Pré APPROBATION de la prise en charge des frais d'acte par la commune – les crédits seront inscrits au budget de la commune 2025 AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention de servitude ainsi que tout document relatif à ce dossier.	10 POUR Votants : 10	
2024-67	Domaine et Patrimoine	Servitude de passage (accès et réseaux) sur parcelles communales cadastrées sous les n°1975 et 1978 section A	APPROBATION de la constitution d'une servitude de passage (accès et réseaux) sur les parcelles communales cadastrées sous les n° A1975 et A1978 AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour créer et signer cette servitude de passage par acte notarié auprès de l'Etude BELLOT-GUYOT et Associés	10 POUR Votants : 10	
2024-68	Finances locales	Création d'un service assujetti à la TVA pour l'exploitation d'une tyrolienne à virages dans le budget principal de la Commune	DECISION d'assujettir l'exploitation de la tyrolienne à virages à la TVA et de créer un code service spécifique au sein du budget principal de la commune afin de suivre les dépenses et recettes liées à cette activité. MANDAT donnée à Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès des services fiscaux pour l'immatriculation de l'activité à la TVA, pour signer les documents afférents et établir les déclarations fiscales correspondantes.	10 POUR Votants : 10	
2024-69	Finances locales	Décisions modificatives budget 2024 commune	APPROBATION de modifier le budget 2024 de la commune comme suit : section Investissement - Dépenses Compte 2051 : + 3780 € Compte 204182 : + 20265 € Compte 2111 : + 160470 € Compte 212 : + 3895 € Compte 2152 : + 70000 €	10 POUR Votants : 10	

			Compte 2182 : $+ 31000 ∈$ Compte 2184 : $+ 1120 ∈$ Compte 2188 : $+ 42470 ∈$	
			Section Investissement Recettes	
			Compte 231 : - 333000 €	
2024-70	Finances locales	Engagement des dépenses	APPROBATION des propositions de Monsieur le Maire :	10 POUR
		d'investissement budget commune 2025	Montant budgétisé / dépenses d'investissement : 1 526 889 € sur budget de la commune 2024 (chapitres 20, 204, 21 et 23).	Votants: 10
			Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal	
			de faire application de cet article à hauteur de 381 722 € (< 25% x 1 526	
			889 €) pour le budget de la commune.	
			Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :	
			Budget Commune:	
			Au chapitre 204 : 19 500 €	
			Au chapitre 20 : 30 666 €	
			Au chapitre 21 : 143 131 €	
			Au chapitre 23 : 188 425 €	
			AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour régler les dépenses	
			d'investissement pour un montant égal au ¼ du budget 2024 de la	
			commune.	
2024-71	Finances locales	Subvention versée à l'office de	DECISION de verser mensuellement la somme de 33333 € à l'office de	10 POUR
		tourisme de Saint Sorlin d'Arves	tourisme de Saint Sorlin d'Arves début 2025.	Votants: 10
		pour 2025 : versement d'acomptes	Ce montant mensuel sera révisé lors du vote du budget primitif 2025 de la	
		dans l'attente du vote définitif du	Commune et donc du montant alloué à l'association pour l'année 2025	
		budget primitif 2025 de la commune	AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour engager les	
			dépenses sur le budget primitif 2025 de la commune conformément à cette	
			décision.	
2024-72	Fonction publique	Modification des conditions	APPROBATION de la modification, pour l'année 2025, des conditions	10 POUR
		d'adhésion au contrat d'assurance	d'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en	Votants: 10
		groupe pour la couverture des risques	place par le Centre de gestion de la Savoie avec le groupement Relyens /	
		statutaires souscrit avec le	CNP, selon les caractéristiques suivantes :	
		groupement Relyens / CNP	- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou	
		Assurances pour l'année 2025	<u>détachés</u>	
			o <u>Risques garantis</u> : décès, accidents de service, maladies	
			imputables au service (y compris le temps partiel	
			thérapeutique), congés de longue maladie,	

2024-73	Finances locales	Renouvellement par avenant de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie financière pour la recherche de financements sur les projets d'investissements communaux avec Finances et Territoires	pour la recherche de financements et montage des dossiers de demandes de subventions sur projets communaux AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant avec Finances et territoires et tous documents s'y rapportant.	10 POUR Votants : 10
2024-74	Domaine et Patrimoine	Convention d'intervention et de portage foncier avec l'établissement public foncier local de Savoie	APPROBATION de la convention d'intervention et de portage foncier à intervenir avec l'Etablissement public foncier local (EPFL) de Savoie et notamment une durée de portage de 6 ans par annuités constantes et un taux de portage HT de 2% pour le bâtiment Les Marmottes AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention et tous documents relatifs à ce dossier	10 POUR Votants : 10

A Saint Sorlin d'Arves, le 04/12/2024 Le Maire, Fabrice BAUDRAY Publié et affiché le 05/12/2024

